

Exercice 1997 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 10 juillet 1995, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Comptabilité

1) Contrat Long Terme Renouvelable : Ouverture de crédits 1998

Par délibération du 10 avril 1995, le Conseil Municipal était informé de la signature d'un Contrat Long Terme Renouvelable (CLTR) avec le Crédit Local de France.

Ce contrat nous autorise à effectuer des remboursements anticipés temporaires lorsque notre trésorerie est excédentaire.

Afin d'enregistrer les différents mouvements de remboursement et de retraitage dès que notre trésorerie le nécessite, nous avons effectué les ouvertures de crédits suivantes :

* **en dépenses** : 95 MF, au chapitre 913.1641.89146.20200 (gestion active de dette),

* **en recettes** : 95 MF, au chapitre 913.1641.89146.20200 (gestion active de dette).

2) Emprunt globalisé 1997 : signature de deux contrats de prêt

Pour financer le programme d'investissements 1997, deux tirages sur la convention de financement pluriannuel signée avec la Caisse d'Epargne de Franche-Comté et la Caisse Centrale des Caisses d'Epargne et de Prévoyance ont été effectués selon les modalités ci-après :

1^{er} prêt : Budget Principal

- Montant : 5 000 000 F
- Durée : 5 ans
- Amortissement du capital : Progressif
- Index : Pibor 3 mois + 0,175 %
- Mobilisation des fonds : 22 décembre 1997
- Commission : Néant

2^{ème} prêt : Budget Principal

- Montant : 10 000 000 F
- Durée : 14 ans
- Amortissement du capital : Progressif
- Index : Pibor 3 mois + 0,175 %
- Mobilisation des fonds : 22 décembre 1997
- Commission : Néant

3) Signature d'un contrat de prêt de fin d'exercice 1997

Par délibération du 15 décembre 1997, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à réaliser un prêt de fin d'exercice pour assurer le financement de divers investissements.

Ce prêt a été mobilisé sur la convention de financement pluriannuel signée avec le Crédit Local de France.

Les caractéristiques du contrat de prêt sont les suivantes :

- Budget : Principal
- Montant : 50 MF
- Amortissement du capital : progressif
- Mobilisation : 02/11/98
- Commission : Néant

1^{ère} phase

- Taux : TEC 10 moins 0,38 %
- Durée : 3 ans du 02/11/98 au 01/11/2001
- Périodicité : annuelle

2^{ème} phase

- Taux : Pibor 3 mois + 0,14 %
- Durée : 11 ans du 01/11/2001 au 01/11/2012
- Périodicité : trimestrielle.

II - Locations

- Convention passée le 5 septembre 1997 avec l'Amicale Sportive des Municipaux de Besançon pour l'utilisation de l'école primaire Champagne (préau) du 1^{er} septembre 1997 au 30 juin 1998 pour des cours de tennis de table le lundi et le vendredi de 18 h à 22 h.

- Convention passée le 22 septembre 1997 avec l'Atelier Musical de Rosemont St-Ferjeux pour l'utilisation de l'école primaire Jean Jaurès (restaurant scolaire) du 1^{er} octobre 1997 au 30 juin 1998 pour des cours de musique le lundi de 17 h à 20 h 30, le mardi de 17 h à 19 h 30, le mercredi de 15 h 30 à 20 h, le jeudi de 16 h 30 à 21 h.

- Convention passée le 29 septembre 1997 avec l'Association Pupilles du Doubs pour l'utilisation de l'école primaire Ile de France (gymnase) du 10 septembre 1997 au 30 juin 1998 le mercredi de 14 h à 16 h pour des cours de karaté.

- Convention passée le 18 novembre 1997 avec l'Association Atelier Musical de Velotte pour l'utilisation de l'école primaire Velotte (préau, salles de classes, bibliothèque) du 1^{er} octobre 1997 au 30 juin 1998 pour des cours de musique le lundi de 17 h à 19 h 30 (préau), mardi de 17 h à 19 h 30 (préau) et de 17 h 30 à 19 h (classe de Mme BERTHIER), mercredi de 9 h à 12 h (préau, classe de Mmes BERTHIER et VIENNEY) et de 13 h 30 à 18 h (préau) et de 14 h à 18 h (classe de M. JOSSELIN), jeudi de 17 h à 18 h 30 (préau), vendredi de 12 h à 13 h 30 (bibliothèque) et de 17 h à 18 h 30 (préau).

- Convention passée le 19 novembre 1997 avec l'Association Profession Sport 25 pour l'utilisation de l'école primaire Rosemont (préau) du 1^{er} au 23 décembre 1997 le mardi de 18 h à 19 h pour des cours de lutte.

- Convention passée le 15 décembre 1997 avec l'IME Château Galland pour l'utilisation du hall couvert de l'école primaire Jean Boichard par mauvais temps en contrepartie de l'utilisation du terrain de sport de l'IME par beau temps du 5 janvier 1998 au 30 juin 1998 le mercredi de 9 h à 12 h.

III - Convention

- Reconduction pour une période d'un an à compter du 22 novembre 1997 du contrat de conduite d'opération conclu avec la SEM de la Citadelle.

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 26 janvier 1998.